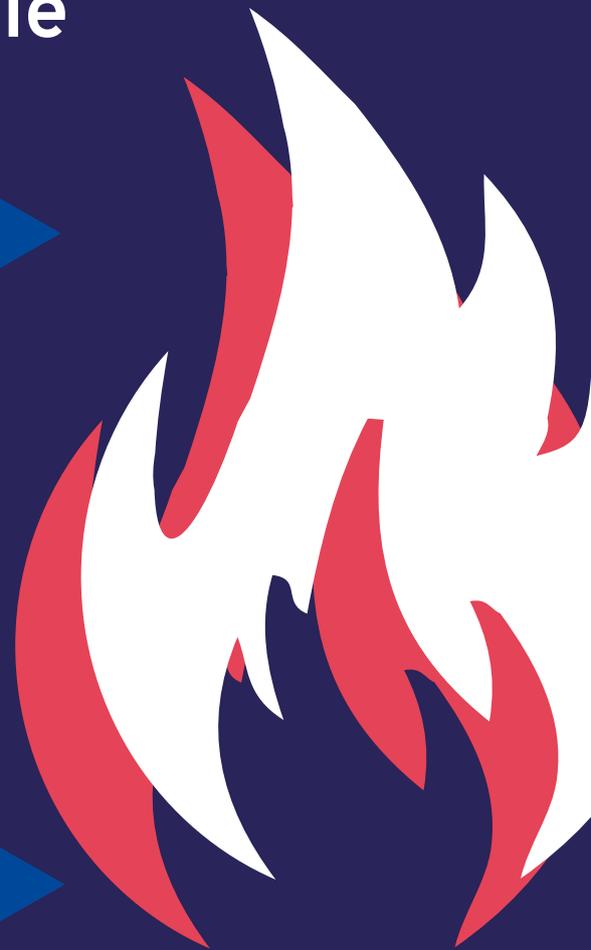
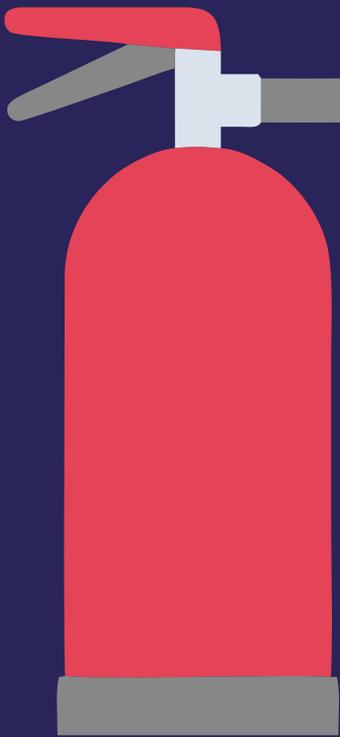




Organisation
internationale
du Travail

► Gestion du risque incendie



► **Gestion du risque incendie**

Copyright © Organisation internationale du Travail 2021
Première édition 2021

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à rights@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

ISBN: 9789220354629 (web PDF)

Egalement disponible en anglais: *Fire Risk Management*. Second revised edition, ISBN 9789220353790 (pdf Web); et en espagnol, *Gestión del riesgo de incendio*, ISBN 9789220354605 (pdf Web)

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail, consultez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Conception par le Centre international de formation de l'OIT, Turin - Italie

Contenu

▶ 1. Introduction	1
▶ 2. Historique des incendies sur le lieu de travail	2
▶ 3. Causes courantes des incendies graves sur le lieu de travail	4
3.1 Mauvaise conception du bâtiment	5
3.2 Obstruction des issues de secours	5
3.3 Absence d'un système d'alarme précoce en cas d'incendie	6
3.4 Absence de procédures d'urgence	6
▶ 4. Réduction et maîtrise des risques d'incendie	7
4.1 Contrôle des matériaux combustibles	8
4.2 Réduire les sources d'inflammation	10
4.3 Détecter et prévenir rapidement de la présence d'un feu ou de fumée.....	11
4.4 Des dispositions et des procédures d'urgence efficaces.....	12
4.5 Maîtrise de l'incendie	13
4.6. Gestion du risque incendie	14
4.7 Information, formation et éducation	14
▶ 5. Systèmes de gestion des incendies	15
▶ 6. Conclusion	16
▶ Annexe 1. Fiche d'inspection hebdomadaire à l'usage de l'agent sécurité-incendie	19



1. Introduction

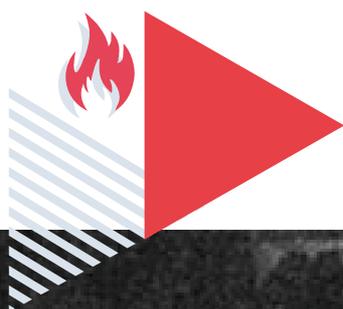
Cette brochure sur la « Gestion du risque incendie » donne des informations à destination des employeurs, des responsables, des travailleurs et des organismes gouvernementaux sur le risque très sérieux que représentent les incendies sur les lieux de travail, mais aussi sur leur prévention et leur maîtrise.

2. Historique des incendies sur le lieu de travail

Dans l'inventaire mondial des accidents graves en matière de sécurité et de santé au travail (SST), les décès dus aux incendies dans les usines sont classés presque au même rang que les catastrophes naturelles, tels que les tremblements de terre et les tsunamis.

L'historique des accidents pris isolément et s'étant produits dans le domaine de la SST permet de dire que seuls la catastrophe de Bhopal due aux rejets de produits chimiques, les accidents majeurs survenus dans les mines de charbon souterraines, l'effondrement de bâtiments et la rupture de barrages ont fait plus de victimes que les incendies survenus sur des lieux de travail dans le monde entier.

Certaines de ces catastrophes sont mentionnées ci-dessous. Il ne s'agit en aucun cas d'une liste exhaustive et malheureusement, beaucoup d'autres incendies ont également coûté la vie à nombre de personnes.



1911	New York USA	146 morts dans l'incendie d'une usine de vêtements
1988	Piper Alpha RU, Mer du Nord	167 morts dans un incendie sur une plate-forme pétrolière
1993	Nakhon Pathom Thaïlande	188 morts dans l'incendie d'une usine de jouets
2003	Club 'The Station' Rhode Island, USA	100 morts dans l'incendie d'une boîte de nuit
2012	Karachi Pakistan	289 morts dans l'incendie d'une usine de vêtements
2012	Quartier d'Ashulia Dhaka, Bangladesh	117 morts et plus de 200 blessés dans l'incendie d'une usine de vêtements
2013	Mishazi Chine	119 morts et plus de 60 blessés dans l'incendie d'une usine de transformation alimentaire
2014	Shouguang Chine	18 morts et 13 blessés dans l'incendie d'une usine d'emballage de carottes
2015	Valenzuela City Philippines	74 morts dans l'incendie d'une fabrique de pantoufles
2019	Quartier d'Anaj Mandi, New Delhi, Inde	43 morts dans l'incendie d'une usine de vêtements
2020	Explosion du port de Beyrouth, Lebanon	Au moins 207 morts, 7 500 blessés causé par un incendie provoqué par l'explosion de nitrate d'ammonium.
2021	Rupganj Dhaka, Bangladesh	Au moins 52 morts dans l'incendie d'une usine de produits alimentaires et de boissons

En outre, presque tous les types de bâtiments dans tous les pays du monde ont connu des incendies catastrophiques, que ce soit dans des hôtels, des boîtes de nuit, des gîtes ruraux, des magasins ou des dépôts de carburant.

La question qu'il faudrait se poser est la suivante : « Pourquoi ces tragédies se répètent-elles et quels enseignements en avons-nous tirés au cours de ces 100 dernières années pour renforcer les mesures de prévention au niveau mondial ? »



3. Causes courantes des incendies graves sur le lieu de travail

Les évènements successifs qui conduisent à passer d'un incendie à une catastrophe majeure coûtant la vie à de nombreuses personnes sont simples.

Un incendie qui se déclare, puis s'étend, suppose la présence des trois facteurs suivants:

- a. un carburant ou des matériaux combustibles;
- b. une source d'inflammation, de chaleur;
- c. un comburant (oxygène dans l'air favorisant la combustion ou des agents oxydants.¹⁾)

La capacité d'intervention et réduction des risques associés à ces trois facteurs réduirait considérablement la probabilité qu'un incendie grave se produise.

1. Matériaux favorisant le processus de combustion

Les évènements successifs qui peuvent déclencher un incendie grave sont, entre autres, les suivants:

- ▶ L'entreposage et l'utilisation de matériaux combustibles sur le lieu de travail;
- ▶ La présence de sources d'inflammation;
- ▶ L'incapacité à détecter rapidement la présence d'un feu ou de fumée;
- ▶ L'incapacité à maîtriser et à éteindre l'incendie qui s'est déclaré.

L'incapacité de l'employeur ou du responsable sur les lieux de travail à traiter le risque d'incendie peut entraîner de nombreuses pertes humaines. Un incendie se transforme généralement en catastrophe humaine majeure, parce que les personnes restent piégées dans un bâtiment dont ils ne peuvent s'échapper à temps. Le problème est souvent aggravé par un possible « effet domino » lorsque l'incendie déclenche une explosion ou un effondrement du bâtiment, réduisant encore les chances d'une évacuation efficace des travailleurs.

Dans les incendies, la plupart des personnes décèdent par inhalation de la fumée et des gaz toxiques plus que par la chaleur du feu lui-même. Les gaz toxiques peuvent entraîner une perte de conscience en quelques minutes, et il est donc impératif que les personnes puissent évacuer le bâtiment² et qu'elles s'abritent dans un lieu sûr ou une zone protégée aussi rapidement que possible.

Les raisons conduisant les personnes à ne pas réussir à évacuer un bâtiment en temps voulu résultent en général de conditions ou pratiques non-sécuritaires suivantes:

3.1 Mauvaise conception du bâtiment

Si lors de la conception du bâtiment, des issues de secours appropriées n'ont pas été prévues entre certaines zones de travail et l'entrée principale du bâtiment, et qu'un incendie se déclare, certaines personnes n'auront alors aucun moyen de s'en échapper.

Souvent, les issues de secours ne sont présentes qu'au rez-de-chaussée des bâtiments de plusieurs étages. Si un incendie se déclare à un étage inférieur sans qu'il n'existe de protection contre la propagation de l'incendie par les escaliers par exemple, les travailleurs des étages supérieurs pourraient être piégés et intoxiqués par les fumées qui monteront vers les étages.

3.2 Obstruction des issues de secours

Les entrepôts sont souvent mal entretenus et les installations de stockage souvent inadaptées, avec pour conséquence l'obstruction des issues de secours et des portes de sortie.

La fermeture par cadenas des sorties de secours de l'entreprise pour des raisons de sécurité (limiter les intrusions) peut conduire à empêcher les travailleurs de sortir d'un bâtiment en feu.

Des issues de secours trop étroites pour le nombre de personnes présentes dans le bâtiment peuvent aussi les empêcher d'évacuer un bâtiment en temps voulu.

2. Le code de la construction dans chaque pays peut prévoir un délai maximum d'évacuation des bâtiments.

3.3 Absence d'un système d'alarme précoce en cas d'incendie

Les systèmes d'alarme précoce comme les détecteurs de fumée, les détecteurs de chaleur ou les détecteurs de flamme sont des moyens efficaces d'identification rapide de présence d'incendies et de mettre en œuvre une réponse dans un temps utile. Les détecteurs doivent être reliés à un système d'alarme d'évacuation dont le signal est suffisamment puissant pour être entendu par tous les travailleurs en cas d'urgence. L'absence ou le mauvais fonctionnement des systèmes et des équipements permettant de détecter la présence d'un incendie et de déclencher l'alarme peut entraîner un retard important dans l'évacuation d'un bâtiment. Ce système doit également être adapté aux personnes malentendantes ou souffrant d'autres handicaps, et comprendre, par exemple, l'installation de flashes clignotants.

3.4 Absence de procédures d'urgence

L'absence de procédures d'urgence, le manque de formation aux procédures existantes et l'absence de mise en pratique systématique de ces procédures sont autant de facteurs qui peuvent retarder l'évacuation d'un bâtiment.



4. Réduction et maîtrise des risques d'incendie

Pour réduire efficacement les risques, l'employeur ou une personne chargée de la sécurité des bâtiments doit en premier lieu nommer un responsable qui sera responsable des questions de gestion des risques incendie; cette personne sera désignée comme le « responsable sécurité-incendie ».

Le « responsable sécurité-incendie » doit élaborer un « plan de protection incendie »,³ en étroite collaboration avec les représentants des travailleurs, lors de la mise en place de la politique et des procédures de gestion des risques liés au feu.

L'employeur devrait envisager de désigner un agent sécurité-incendie pour chaque zone du bâtiment.

3. Souvent mentionné ou contenu dans un plan d'urgence qui couvre également d'autres incidents nécessitant une évacuation d'urgence du bâtiment.

Les agents sécurité-incendie devraient être chargés de:

- ▶ aider le responsable sécurité-incendie à élaborer et mettre en œuvre le plan incendie;
- ▶ effectuer des contrôles quotidiens ou hebdomadaires des dispositifs de sécurité incendie sur le lieu de travail, à savoir:
 - vérifier les issues de secours pour s'assurer qu'elles sont ouvertes et exemptes de tout obstacle,
 - surveiller l'entreposage des matières combustibles,
 - contrôler les sources d'inflammation et réduire leur nombre,
 - vérifier la présence de matériel de lutte contre l'incendie conforme et l'accessibilité à ce matériel
- ▶ s'assurer que toutes les personnes peuvent évacuer la zone dans laquelle elles se trouvent en cas d'urgence. Des dispositions particulières doivent être requises pour les travailleurs handicapés ou pour les enfants se trouvant dans les structures de garderie, lorsque celles-ci sont proposées par l'entreprise;
- ▶ s'assurer que toutes les personnes ont évacué la zone dans laquelle elles travaillent en cas d'urgence;
- ▶ veiller à ce que seuls les travailleurs formés utilisent le matériel de lutte contre l'incendie.

La politique et le plan de protection des risques d'incendie doivent tenir compte des éléments essentiels suivants:

4.1 Contrôle des matériaux combustibles

Tous les travailleurs doivent recevoir des informations, des instructions et une formation sur le risque incendie, afin de travailler en toute sécurité lors de la manipulation, de l'entreposage et de l'utilisation de matériaux combustibles, et doivent être tenus de suivre les instructions fournies. Les employeurs, les responsables et l'encadrement doivent s'assurer du respect de ces modalités de travail en sécurité.

Les matériaux combustibles doivent se trouver uniquement dans des zones appropriées du bâtiment et être stockés de manière adéquate. Les quantités de matériaux stockés doivent être réduites au minimum.

Les liquides inflammables ou hautement inflammables⁴ et les bouteilles de gaz doivent être entreposés en toute sécurité dans des bâtiments de stockage extérieurs, sauf s'ils sont en cours d'utilisation, auquel cas la quantité entreposée à l'intérieur du bâtiment doit être réduite au minimum nécessaire⁵, et doit être conservée dans des récipients étiquetés et résistants au feu.

4. Liquides dont le point d'éclair est inférieur à 210C

5. Les normes nationales peuvent limiter les quantités autorisées stockées sur les lieux de travail, par exemple, la limite au Royaume-Uni est de 50 litres.

Les matériaux combustibles tels que le papier, les tissus, le bois, les plastiques, les matériaux d'emballage, les produits chimiques, etc., ne doivent pas être entreposés sous des escaliers ou dans des cages d'escalier, ni à proximité de sources d'inflammation, telles que:

- ▶ système de chauffage;
- ▶ armoires ou équipements électriques;
- ▶ lieux où sont effectués des travaux en ambiance chaude, tels que la soudure et le meulage;
- ▶ tables de cuisson ou zones fumeurs.

Tous les matériaux et liquides inflammables devraient être étiquetés comme tels et stockés dans des récipients ininflammables appropriés. En ce qui concerne l'entreposage de produits chimiques, il conviendra d'utiliser les pictogrammes d'avertissement prévus par le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques⁶ en particulier ceux qui mettent en garde contre les risques suivants:



Explosifs



Produits inflammables



Produits comburants



Gaz sous pression

L'application de bonnes pratiques d'entretien et des inspections régulières des lieux de travail permettront d'y contrôler efficacement les matières combustibles.

6. [ST-SG-AC10-30-Rev8f \(unece.org\).pdf](https://unece.org/standards/development/harmonized/harmonized-system-classification-labeling-chemicals)

Il est important de prévoir un nombre suffisant de poubelles pour chaque poste de travail, afin d'y éviter l'accumulation de déchets sur le sol et de faciliter le nettoyage. Des récipients pour les textiles et les chiffons contaminés devraient être munis d'un couvercle hermétique afin de réduire le risque d'émission de vapeurs sur le lieu de travail.

L'extérieur du bâtiment doit être dégagé de tout matériau susceptible de devenir combustible potentiel par fortes chaleurs (par exemple, la végétation sèche).

Si des zones fumeurs sont prévues pour les travailleurs, elles doivent être exemptes de matériaux pouvant prendre feu.

4.2 Réduire les sources d'inflammation

Il conviendra de prendre en compte la présence de sources de chaleur ou d'inflammation pour décider de l'emplacement où stocker des matériaux combustibles ou inflammables.

Les mesures de contrôle suivantes devraient figurer dans le plan sécurité incendie:

- ▶ interdiction de fumer sur le lieu de travail, sauf dans les zones fumeurs prévues à cet effet;
- ▶ accès des lieux de travail contrôlé pour réduire au minimum les risques d'incendie criminel;
- ▶ bon entretien des zones où sont réalisés des travaux générateur de chaleur (Poste de soudage/meulage) et, une fois ces travaux terminés, un contrôle régulier de la zone de travail doit être entrepris pour s'assurer qu'aucun matériel ne s'est enflammé;
- ▶ procédures sécurisée pour brûler les déchets, lorsque cela est autorisé par la réglementation nationale;
- ▶ contrôle permanent des sources de chaleur lors des activités liées à la restauration en cuisine;
- ▶ maintenance et inspection électrique efficaces.

Un mauvais entretien électrique des matériels peut provoquer des étincelles, une surchauffe ou des arcs électriques, et donc un risque de prise en feu. Il convient donc de prendre les précautions particulières suivantes:

- ▶ L'équipement électrique devrait être relié à la terre pour réduire au minimum le risque potentiel d'électricité statique pouvant provoquer étincelles ou arcs électriques.
- ▶ Chaque circuit électrique devrait être équipé d'un fusible ou d'un disjoncteur adéquat situé dans une armoire résistant au feu.
- ▶ Il conviendrait d'utiliser des circuits câblés, plutôt que des rallonges, afin de réduire au minimum les risques d'endommager l'isolation des câbles et d'éviter la pratique consistant à « accrocher » les prises les unes aux autres et de surcharger éventuellement les circuits.
- ▶ Des isolateurs-coupe-circuits devraient être correctement disposés et identifiés afin que tous les équipements électriques puissent être rapidement isolés en cas d'urgence.



4.3 Détecter et prévenir rapidement de la présence d'un feu ou de fumée

Il est important de disposer de détecteurs reliés à un système d'alarme et d'avertissement automatique permettant de détecter et prévenir rapidement de la présence d'un incendie ou de fumée.

Les incendies peuvent être détectés à l'aide de divers matériels électriques alertant de la présence de fumée, de chaleur (ou de montée rapide en chaleur) ou de la lumière vacillante des flammes.

Ces dispositifs doivent être inspectés et testés régulièrement, conformément à la législation nationale et aux instructions des fabricants. Leur emplacement et leur répartition sont essentiels. Leur présence est primordiale, notamment dans les zones des bâtiments où sont entreposés des matériaux combustibles ou des liquides inflammables.

Tous les travailleurs devraient recevoir des instructions et une formation sur la procédure d'évacuation en cas d'incendie, cette procédure devant être un des principaux éléments de formation initiale en SST du travailleur.

Tous les travailleurs devraient participer à un exercice d'évacuation en cas d'incendie au moins une fois par an ou lorsqu'il y a un changement dans l'aménagement, ou conformément aux normes locales. Le responsable sécurité-incendie devrait analyser cet exercice et il conviendra de mettre en œuvre toute amélioration ou action corrective par la suite.

4.5 Maîtrise de l'incendie

Le matériel de lutte contre l'incendie à l'usage des occupants du bâtiment et du personnel affecté au services de sécurité-incendie doit être sélectionné et installé de manière à être aussi accessible que possible. Le responsable sécurité-incendie doit s'assurer que les éléments suivants sont mentionnés dans le plan incendie:

- ▶ Les extincteurs doivent être adaptés au type de feu possible (les feux sont classés par type et vont du feu de matériaux solides combustibles aux feux de métal ; d'origine électrique en passant par les liquides inflammables et les gaz ou aérosols). L'étiquetage et les couleurs des extincteurs peuvent varier en fonction des normes applicables.⁹
- ▶ Les extincteurs doivent être répartis dans l'ensemble du bâtiment, à une distance déterminée à partir d'un point donné¹⁰ et, le cas échéant, à côté d'une zone de danger particulier.
- ▶ Le matériel de lutte contre l'incendie à l'usage des services de sécurité-incendie (tels que les réseaux incendie armés (RIA) et les bornes d'incendie) doit être positionné aux points de sortie du bâtiment, de manière à ce que lesdits services puissent y accéder depuis une position sécurisée.
- ▶ Le matériel de lutte contre l'incendie doit être correctement installé et placé dans un endroit dégagé et signalé.
- ▶ Un nombre suffisant de travailleurs doit être désigné et formé à l'usage des extincteurs.
- ▶ Le responsable sécurité-incendie doit être informé de toute utilisation des extincteurs à quelques fins que ce soit.
- ▶ Les extincteurs doivent être inspectés au moins une fois par semaine, afin de s'assurer qu'ils sont correctement installés et entièrement chargés pour être prêts à être utilisés.

Tous les travailleurs concernés doivent recevoir des instructions et être formés pour utiliser correctement le matériel de lutte contre l'incendie (y compris le matériel qui ne doit généralement être utilisé que par des pompiers correctement formés et équipés) et à la manière de lutter contre l'incendie en toute sécurité.

9. Par exemple, rouge (eau), crème (mousse), bleu (poudre), noir (CO₂). [Les extincteurs d'incendie portatifs, mobiles et fixes \(INRS- France\).](#)

10. Les normes applicables de prévention des incendies peuvent spécifier des distances maximales ; si ce n'est pas le cas, il est suggéré qu'une distance de 15 à 20 mètres est appropriée.

Il est essentiel de signaler rapidement un incendie aux superviseurs et aux pompiers afin de pouvoir le maîtriser et secourir les travailleurs piégés. Les numéros de téléphone des personnes à contacter en cas d'urgence doivent être clairement indiqués sur le lieu de travail, de même que les moyens d'entrer en contact avec eux.

La propagation d'un incendie doit être contenue par des cloisons pare-feu entre les différentes zones du bâtiment et des portes coupe-feu aux ouvertures et dans les couloirs. Les portes coupe-feu ralentissent la vitesse de propagation de l'incendie, ce qui laisse plus de temps aux travailleurs pour évacuer le bâtiment.

La spécification des portes coupe-feu peut être imposée par des normes nationales, mais elle est généralement conforme aux normes internationales reconnues.

4.6. Gestion du risque incendie

Le responsable incendie ou son adjoint désigné doit connaître le nombre de travailleurs et de visiteurs présents dans le bâtiment.

Les travailleurs, les entrepreneurs et les visiteurs doivent être informés des procédures d'évacuation: lorsque l'alarme est donnée, il faut évacuer sans délai, en évitant d'utiliser les ascenseurs. Les personnes affectées à une tâche spécifique relevant du plan d'incendie/urgence évacueront selon les prescriptions du plan. Les portes situées à proximité des issues de secours devraient s'ouvrir automatiquement afin de ne pas gêner l'évacuation.

Il conviendra de former les agents sécurité-incendie à vérifier que personne ne se trouve dans leur zone avant de sortir eux-mêmes, et ceux-ci devront ensuite faire un rapport au responsable incendie ou à son adjoint.

Après avoir évacué le bâtiment, les personnes doivent rester dans une zone sécurisée désignée comme telle jusqu'à ce que le responsable sécurité- incendie s'assure de leur présence. Elles ne doivent en aucun cas être autorisées à réintégrer le bâtiment avant d'avoir reçu des instructions du responsable.

Tout véhicule transportant des liquides inflammables ou des bouteilles de gaz doit, si possible sans augmenter le risque pour les personnes concernées, être déplacé à distance du bâtiment.

Les voies d'accès doivent toujours être dégagées pour permettre aux services d'urgence d'accéder facilement au site.

4.7 Information, formation et éducation

Les travailleurs devraient être formés aux procédures d'urgence et aux procédures de gestion des incendies dans le cadre de leur formation initiale.

Les travailleurs devraient bénéficier d'une formation de remise à niveau régulière.

À leur arrivée dans le bâtiment, tous les visiteurs devraient recevoir des instructions et des informations concernant le système d'alarme incendie, les issues de secours et les points de rassemblement en cas d'incendie. Ces informations peuvent être aussi mentionnées sur des panneaux d'affichage.



5. Systèmes de gestion des incendies

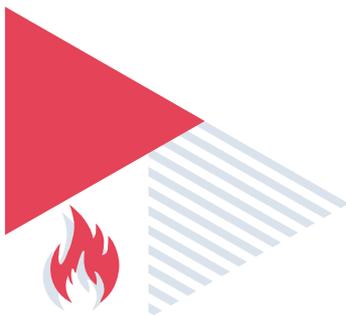
Il conviendrait d'élaborer des plans de prévention des risques, après consultation des travailleurs et en tenant compte de l'ensemble des données connues et des règles applicables.

Les employeurs devraient envisager d'utiliser des listes de contrôle pour mener des évaluations des risques simples ou comme outil pour réaliser des inspections de routine sur les lieux de travail. L'annexe 1 est un exemple de fiche d'inspection hebdomadaire à l'usage des agents sécurité-incendie.

Comment utiliser la fiche d'inspection hebdomadaire

Une fois que la liste de contrôle de gestion a été mise en place et que les mesures recommandées ont été prises, un système de contrôle hebdomadaire peut être mis en œuvre, ce contrôle pouvant être effectué par le représentant du département ou l'agent sécurité-incendie désigné.

1. L'employeur, ou la personne responsable du bâtiment, doit prévoir de désigner un agent sécurité-incendie pour chaque département ou chaque bâtiment.
2. L'agent sécurité-incendie devra suivre une formation et connaître les normes et politiques de l'entreprise en matière de gestion du risque incendie.
3. L'agent sécurité-incendie devrait réaliser des inspections une fois par semaine, ou plus fréquemment en cas de problèmes constatés.
4. Le formulaire d'inspection devrait faire l'objet de discussions entre le responsable concerné et le comité de sécurité et de santé au travail, et il conviendra de mettre en œuvre toute action corrective nécessaire.
5. Le formulaire d'inspection devrait être conservé de manière à pouvoir être facilement consulté.



6. Conclusion

La gestion du risque incendie est une responsabilité fondamentale qui incombe aux employeurs ou aux personnes en charge de la sécurité des lieux de travail. C'est probablement une des exigences principales imposée à de nombreux employeurs en matière de santé et de sécurité au travail.

Outre le fait qu'il peut détruire une entreprise, un incendie peut entraîner la mort ou des blessures à de nombreuses personnes.

La gestion efficace des incendies est un processus par étapes. Les étapes se déroulent dans un ordre logique et de simples petites mesures peuvent réduire efficacement les risques.

Il est essentiel de favoriser une coopération étroite entre les travailleurs, les employeurs et les pouvoirs publics pour assurer une bonne prévention et la maîtrise des incendies sur les lieux de travail.



Annexe 1. Fiche d'inspection hebdomadaire à l'usage de l'agent sécurité-incendie

Nom de l'agent sécurité-incendie:	Date d'inspection:
Zone d'inspection:	Signature du responsable incendie:

Tous les nouveaux travailleurs ont-ils suivi une formation initiale portant sur le risque incendie?	OUI	NON
Toutes les sources d'inflammation sont-elles efficacement contrôlées ou gérées?	OUI	NON
Les modalités de travail sûres sont-elles respectées en ce qui concerne les sources d'inflammation?	OUI	NON
Les normes de propreté sont-elles satisfaisantes?	OUI	NON
Tous les matériaux combustibles sont-ils correctement entreposés?	OUI	NON
Tous les liquides inflammables sont-ils correctement entreposés?	OUI	NON
Les issues de secours sont-elles dégagées?	OUI	NON
Les portes des issues de secours s'ouvrent-elles facilement de l'intérieur?	OUI	NON
Les détecteurs de fumée et d'incendie fonctionnent-ils tous de manière satisfaisante?	OUI	NON
Les extincteurs sont-ils correctement positionnés, étiquetés et accessibles?	OUI	NON
Les extincteurs sont-ils en parfait état de fonctionnement?	OUI	NON
La politique de l'entreprise en matière de tabagisme est-elle bien respectée?	OUI	NON
Les points de rassemblement en cas d'incendie sont-ils signalés et accessibles?	OUI	NON

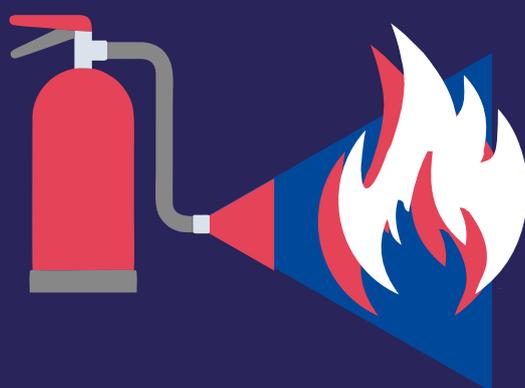
Parallèlement à cette publication, LABADMIN/OSH a également révisé **la liste de contrôle des mesures de sécurité incendie.**

Il s'agit d'un outil de gestion pour améliorer la sécurité incendie.

La liste de contrôle comprend trois parties:

- ▶ Mesures pour réduire au minimum les risques d'incendie;
- ▶ Préparation aux urgences incendie;
- ▶ Formation.





Service de l'administration du travail,
de l'inspection du travail et
de la sécurité et santé au travail
(LABADMIN/OSH)
Département de la gouvernance et du tripartisme

Organisation internationale du Travail

4, route des Morillons,
CH-1211, Genève 22,
Suisse
T: +41 (0) 22 79 6715
E: labadmin-osh@ilo.org

ISBN: 9789220354629

